

Contribution à la consultation relative à la *Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC)*

Sujet central pour l'avenir de l'être humain, qui devrait impérieusement être au cœur de l'action publique, confirmé par un été 2023 les plus chauds qu'ait connu la France, **la lutte contre le réchauffement climatique est déterminante**. Il est avant tout indispensable pour l'État français de mobiliser l'ensemble de ses forces pour **accentuer l'atténuation du réchauffement climatique**, comme l'y engage l'Accord de Paris de 2015. Cette convention initiée et portée par la France ambitionne une hausse maximale de la température moyenne à la surface du globe, de 2 degrés par rapport à l'ère pré industrielle d'ici la fin du siècle. Il est primordial que la France s'implique sans réserve au niveau européen et international pour respecter et faire respecter cet objectif.

Par ailleurs, cette maîtrise du réchauffement climatique impacte trois corollaires, dont les enjeux sont tout aussi préoccupants : l'accès et la qualité de la ressource en eau, la montée des océans et la préservation de la biodiversité.

Face à l'aveu d'échec de la maîtrise de la hausse de nos émissions de gaz à effet de serre, et donc de l'atténuation de notre bilan carbone, une **politique d'adaptation au réchauffement climatique est engagée** par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires. Ce dernier lance une [consultation auprès des parties prenantes >>](#), parmi lesquelles les collectivités territoriales, pour l'élaboration de la **trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)**, dont les contributions sont à remettre pour le 15 septembre 2023.

La consultation est orchestrée autour de trois questions. Afin de contribuer efficacement à cette dernière, ANPP - Territoires de projet a mobilisé les Territoires adhérents et partenaires en groupe de travail pour y répondre. Cette contribution synthétise les travaux menés. Nous remercions les participants pour leur mobilisation, leur conviction et la qualité des propositions formulées.

1^{ère} question : La France doit-elle se doter d'une trajectoire de réchauffement de référence d'ici la fin du siècle pour pouvoir s'adapter, tout en poursuivant la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris ?

En écartant la maladresse de la formulation, ANPP - Territoires de projet encourage vivement le Ministère à porter une réflexion forte en ce sens. Toutefois, nous alertons sur le fait que les efforts mobilisés pour la TRACC ne doivent aucunement détourner la France des objectifs fixés par les Accords de Paris en matière d'atténuation. Il va donc évidemment de soi qu'il importe d'agir sur les deux leviers : adaptation et atténuation. Enfin, rappelons que **la cause est à traiter avant la conséquence, donc l'atténuation reste notre priorité absolue pour la viabilité et l'habitabilité même de nos territoires, dont les premiers touchés seront ceux en zone littorale, montagnarde et d'outre-mer.**

Par ailleurs, l'arsenal juridique, qu'il soit conventionnel, législatif ou réglementaire, lié aux questions du réchauffement climatique est déjà bien fourni au niveau mondial et européen (CCNUCC, Accord de Copenhague, PNUE, Accord de Paris, Pacte vert européen, paquet "Fit for 55"...), au national et au local (Charte de l'environnement, SNBC, PPE, LPEC, SFEC, SRADDET, PCAET...). La TRACC sera un **outil complémentaire à intégrer au sommet des documents dans la hiérarchie des normes environnementales**, car par adaptation, il est également question de santé publique, de sécurité et de bien vivre des citoyens français.

2^{ème} question : Que pensez-vous d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation de la France (TRACC) dont les niveaux de réchauffement de référence seraient : +2°C en 2030, +2,7°C en 2050 et +4°C en 2100 (France métropolitaine) ?

Dans l'hypothèse d'une politique volontariste en matière de lutte contre le réchauffement climatique, ANPP - Territoires de projet ne souhaite pas se résigner à se projeter dans le scénario catastrophique, d'une augmentation moyenne de +4°C en France par rapport à l'ère pré-industrielle à l'horizon 2100 -ou même un +2,7°C en 2050-. En effet, les conséquences d'une telle augmentation sont désormais bien connues et représentent une menace existentielle directe pour les habitants de nos territoires. Si elle était prise au sérieux, **cette hypothèse serait le constat d'un échec lamentable des politiques publiques. Notre boussole commune doit rester le +2°C maximal en 2100,** qui déjà n'est pas sans conséquences.

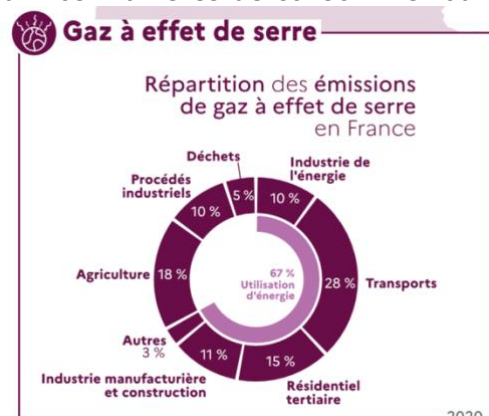
Par ailleurs, l'inaction des pouvoirs publics et la non-atteinte de l'objectif de +2°C menaceraient irrémédiablement **la survie de populations vulnérables et exposées,** y compris en France, pour des raisons multiples et évidentes (phénomènes climatiques extrêmes dangereux pour la santé des personnes âgées, très jeunes, ou présentant des fragilités, vulnérabilité des territoires aux aléas climatiques entraînant risques d'inondations recule des traits de côtes dans les territoires littoraux, incendies, rupture d'approvisionnement alimentaires, fonte des glaciers sur les montagnes, fragilité des milieux karstiques etc.).

À l'aube d'un tournant décisif du devenir de la planète, dont l'humain reste à la fois le problème et la solution, ANPP - Territoires de projet souligne la qualité des réflexions de l'ADEME, ayant remis ses travaux "[Transitions 2050, choisir maintenant, agir pour le climat >>](#)", et s'engage résolument pour tendre prestement vers les scénarii identifiés par l'agence : scénario 1 (génération frugale) et scénario 2 (coopérations territoriales).

ANPP - Territoires de projet soutient ainsi fermement les scénarii 1 et 2 proposés par l'ADEME, et que **toute politique publique ne soit entreprise que dans le strict respect de ces objectifs, eux-mêmes conformes à l'Accord de Paris.**

Par exemple, il faut engager bien plus sérieusement des mesures en matière de mobilité-transports, qui représente près de 30% de nos émissions de GES (réorganiser le territoire en articulant bassins d'emplois / habitat), ou encore sur nos manières de consommer ou d'habiter : la sobriété est riche, l'opulence mortifère. Chacun dispose d'un pouvoir d'agir, en modifiant les mentalités et les comportements. Pour cela, la sensibilisation et **l'éducation aux enjeux environnementaux dès la maternelle, et toutes les autres formes d'animation territoriale** sont des pistes à rapidement explorer.

En cela, il faut souligner que malgré le manque de moyens humains dans nos territoires, de nombreuses opérations sont d'ores et déjà engagées, perfectibles mais amorcées.



3^{ème} question : Quels outils et quel accompagnement technique et financier devraient être mis à la disposition des collectivités, des acteurs économiques et du public pour qu'ils puissent prendre en compte les impacts envisagés dans le futur du réchauffement climatique ?

La question, aussi bienveillante soit-elle, ne doit pas faire oublier **la large connaissance déjà acquise par les collectivités et leurs capacités à agir.** Les collectivités n'ont pas attendu pour agir avec ambition sur le sujet.

Dans un premier temps, il devra être accepté de changer le modèle économique et le schéma cognitif de croissance infinie sur une planète ayant des limites. La décroissance de nos émissions de GES pour **tendre vers la neutralité carbone** (si possible sans les UTCATF – puits de carbone) ne signifie pas une décroissance ni économique, ni sociétale.

Les acteurs, qu'ils soient du monde privé, public, associatif, et habitants, aspirent à un futur commun désirable et vivable. Le discours doit être volontariste, teinté de réalisme sur la situation qui nous attend. Cette sobriété est d'ailleurs largement promue par l'association, **première fédération d'élus paritaires, ayant réalisé son bilan carbone, entièrement compensé. Les actes sont en phase avec le discours.**

Propositions

- 1. Accompagner l'atténuation et l'adaptation au changement climatique par le projet de territoire** stratégique, intégré et partagé, en généralisant la démarche des Territoires de projet à une échelle pertinente supracommunautaire au service des communes et intercommunalités, pour mettre en cohérence les politiques publiques et dispositifs d'accompagnement pour une transition écologique ambitieuse
- 2. Intégrer le financement de l'ingénierie publique territoriale** de projet, de manière systématique et stable, avec le 1% ingénierie, car rien ne sera engagé à la hauteur des enjeux sans accompagnement humain. Cette expertise impartiale sur les enjeux de la transition énergétique est indispensable, par exemple en matière de rénovation de l'habitat
- 3. Instaurer le principe d'écoconditionnalité** de tous les engagements financiers de l'État, sur la base d'une grille d'évaluation ambitieuse sur l'impact carbone des projets financés
- 4. Inscrire les coopérations interterritoriales** comme levier impérieux pour la réussite de changement et d'atténuation du réchauffement climatique, notamment urbain/rural
- 5. Renforcer les espaces de concertation continue** avec les acteurs locaux et la société civile, notamment via les Conseils de développement
- 6. Généraliser la démarche PCAET**, comme outil d'atténuation et d'adaptation au réchauffement climatique
- 7. Impulser une ambition nouvelle pour les CRTE**, prenant systématiquement en compte la concertation, inscrivant la transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique comme priorité absolue
- 8. Stabiliser les dotations allouées aux collectivités** sur les dix prochaines années, en équilibrant les dotations entre ruraux et urbains, dans un contexte financier aléatoire (prix des matières premières, ressource en eau, coût de l'énergie)
- 9. Inscrire la pluriannualité des engagements financiers** pour faciliter les projets structurants à long terme
- 10. Accompagner une transition numérique ambitieuse**, notamment auprès des entreprises et des commerces de proximité, par l'inclusion numérique pour tous et la sobriété
- 11. Généraliser les démarches alimentaires territoriales inclusives** et soutenir les expérimentations conduites en matière de relocalisation écologique et équitable de l'alimentation et appuyer la diversification de la production
- 12. Développer une politique ambitieuse de relocalisation de l'économie** agricole et industrielle, au plus proche du terrain, et sur le sol européen
- 13. Dispenser une éducation aux enjeux environnementaux** dans l'ensemble des établissements scolaires, dès la maternelle
- 14. Autoriser le financement public à 100% des investissements** en matière de transition écologique des collectivités (véloroutes, rénovation BBC, ferroviaire...), à l'instar du patrimoine (alinéa 3 du III de l'article L. 1111-10 du code général des collectivités territoriales)